



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

culture et communication : personnel

Question écrite n° 36859

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la culture et de la communication le nombre total de mises à disposition de personnels de son département ministériel au profit des organisations syndicales et ce tant au niveau de l'administration centrale que des services déconcentrés et tant pour les centrales nationales que pour leurs démembrements locaux.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité connaître le nombre total des agents du ministère de la culture et de la communication mis à disposition d'organisations syndicales. A ce jour, un seul agent du ministère de la culture et de la communication se trouve en position de mise à disposition auprès d'une organisation syndicale. En outre, aucun agent du ministère ne bénéficie d'un détachement pour exercer un mandat syndical. La représentativité des organisations syndicales est appréciée tous les trois ans sur la base d'une consultation de l'ensemble des personnels. La consultation qui a eu lieu à la fin de l'année 1997 et au début de l'année 1998 a permis de déterminer la représentativité des organisations syndicales. A la suite de cette élection, et en vertu des articles 14 et 16 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, 54,33 décharges d'activité de service et 4 564 journées d'autorisation spéciale d'absence ont été réparties entre les organisations syndicales. Ces décharges et autorisations d'absence à plein temps représentent 73,76 emplois exprimés en équivalents temps plein. Il est précisé que les décharges et autorisations non utilisées ne sont pas reportées d'une année sur l'autre. Par ailleurs, ces données ne prennent pas en compte le temps passé par les représentants du personnel participant aux réunions paritaires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36859

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er novembre 1999, page 6236

Réponse publiée le : 20 décembre 1999, page 7261